

Votre Justice vous parle : dix ans d’alertes, l’urgence est désormais la vôtre

Depuis 2015, chaque 20 mars, les acteurs et actrices de justice*, magistrats, greffiers, avocats, traducteurs-interprètes, experts, huissiers et personnel administratif se mobilisent ensemble pour tirer la sonnette d’alarme. Dix ans à rappeler que la Justice belge manque de moyens, d’effectifs et d’outils. Dix ans à demander simplement que la Justice puisse remplir correctement sa mission : protéger les droits de chacun.

Et aujourd’hui plus que jamais, nous devons nous adresser directement à vous : **une Justice affaiblie, ce sont vos droits qui vacillent.**

Dix ans de mobilisations : un même message répété, trop peu entendu

Le 20 mars 2015, un premier rassemblement était organisé au **Palais de justice de Bruxelles**, symbole d’une institution déjà sous pression. Dès 2016, les actions se sont étendues à tout le pays avec une série de revendications simples et essentielles : des effectifs suffisants, des outils de travail modernes, des bâtiments sûrs, une gestion respectueuse de l’indépendance du pouvoir judiciaire.

Chaque année a apporté un constat plus inquiétant que le précédent :

- **2018** : dénonciation de la dégradation du service aux justiciables et des menaces sur l’État de droit.
- **2019** : sous le slogan « *L’État de droit, j’y crois ! 66 jours pour sauver la justice* », six revendications structurantes étaient formulées : accessibilité réelle à la Justice, respect des cadres, autonomie de gestion, infrastructures dignes, informatique moderne et services orientés vers la protection des droits fondamentaux.
- **2020–2021** : malgré la pandémie, des actions symboliques ont été menées ; avec l’intervention de personnes de référence comme **Françoise Tulkens**, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l’homme et **Koen Lenaerts**, président de la Cour de justice de l’Union européenne, pointant l’urgence de la situation.
- **2023–2025** : conférences, lettres ouvertes, mobilisations de toutes les professions judiciaires qui rappelaient la même urgence.

Dix ans d’analyses, dix ans de diagnostics. Et pourtant, les mêmes manques structurels persistent.

Pourquoi cette situation vous concerne directement

Chaque retard, chaque report, chaque dossier qui n’avance pas a une conséquence concrète pour les justiciables :

- des victimes qui attendent une reconnaissance ;
- des familles en conflit qui restent dans l’incertitude ;
- des travailleurs ou indépendants sans réponse à leurs litiges ;
- des personnes vulnérables qui ne parviennent plus à faire valoir leurs droits.

Lorsque les greffes manquent de personnel, que la numérisation patine, que les magistrats et les avocats sont surchargés, **ce sont vos droits fondamentaux qui s’affaiblissent.**

Et paradoxalement, alors que chaque citoyen est tenu d’exécuter les décisions de justice qui le concernent - parfois sous peine de sanctions - **l’État belge, lui, se permet de ne pas respecter un nombre significatif de décisions rendues à son encontre.** Cette position mine la confiance des justiciables en la Justice et foule au pied l’équilibre des pouvoirs qui est pourtant fondamental dans une démocratie.

Une perte d'attractivité inquiétante : la Justice n'attire plus

La situation est aggravée par une dégradation continue de l'attractivité des métiers judiciaires : surcharge chronique, équipes en sous-effectifs, responsabilités croissantes, conditions matérielles difficiles alors que dans le même temps les conditions salariales n'ont jamais été revalorisées depuis au moins 20 ans, etc. Pire, le statut pécuniaire des greffiers et du personnel judiciaire a été dévalorisé lors d'une récente réforme.

À cela s'ajoute la réforme des pensions annoncée, dépourvue de toute mesure transitoire ou compensatoire. En l'état, elle entraînera pour de nombreux magistrats et membres du personnel une perte financière significative, alors même que leur charge de travail ne cesse de croître. Elle fragilisera davantage l'attractivité des métiers et risque de provoquer le départ anticipé de personnes expérimentées, sans garantie de remplacements adéquats.

Tout concourt à détourner des profils pourtant compétents et motivés.

Quand la Justice n'arrive plus à engager un magistrat, un greffier, un expert ou un traducteur, ce ne sont pas uniquement des « ressources humaines » qui manquent, ce sont aussi des retards supplémentaires, une baisse de qualité, une perte d'expertise. Et une justice sans professionnels qualifiés, c'est une justice qui s'appauvrit, qui perd sa capacité à trancher avec rigueur, précision et humanité.

Un milliard annoncé... une réponse suffisante ?

L'annonce d'un milliard d'euros consacré à « la Justice » a pu laisser croire à un tournant. Toutefois, une part majeure de cette enveloppe vise les infrastructures pénitentiaires. Pendant ce temps, les juridictions continuent à fonctionner sans moyens structurels adéquats : numérisation qui stagne, bâtiments qui se dégradent, manque de personnel, épuisement généralisé des équipes, etc.

La note de politique générale du 22 janvier 2026 évoque 6,4 millions d'euros pour des renforts ciblés : une goutte d'eau au regard des besoins réels. Les mesures censées renforcer l'attractivité (chèques-repas, télétravail, modernisation) restent floues, hypothétiques ou sans calendrier précis. Et les cadres flexibles ne sont qu'une manière de gérer la pénurie.

Dernier clou au cercueil de la Justice : l'annonce de la mise à charge du SPF Justice des cotisations patronales sur les membres statutaires de l'Ordre judiciaire (en ce compris les magistrats) sur son budget propre, et ce, sans aucune augmentation de budget pour compenser. Engager dans la Justice n'aura donc jamais été aussi coûteux et il y aura encore moins d'engagements de magistrats, de greffiers et de personnel judiciaire.

La situation est plus critique que jamais.

Ce combat n'est pas uniquement celui des magistrats : c'est celui de tous les acteurs de justice

Les avocats dénoncent l'impossibilité matérielle de défendre correctement les intérêts de leurs clients dans des procédures interminables et les conditions inhumaines dans lesquelles les détenus doivent vivre dans les prisons compte tenu d'une surpopulation toujours croissante.

Les traducteurs, interprètes et experts se font rares et ceux qui sont disponibles peinent à poursuivre leur mission essentielle au vu des retards considérables de paiement.

Le personnel administratif porte, souvent dans l'ombre, une charge excessive.

La Justice continue à fonctionner grâce à l'engagement et au sens du devoir de celles et ceux qui la font vivre, pas grâce aux moyens dérisoires qui lui sont attribués.

Notre message est simple

La Justice n'est pas un service public parmi d'autres : c'est l'un des trois pouvoirs, au même rang que les pouvoirs législatif et exécutif.

Elle est la garantie ultime que chacun, riche ou pauvre, puissant ou vulnérable, peut faire valoir ses droits.

Nous ne demandons pas des privilèges. Nous demandons les moyens indispensables pour rendre la Justice que vous méritez : une Justice accessible, humaine, efficace et indépendante.

Le 20 mars n'est pas une date purement symbolique.

C'est devenu un **signal démocratique**, une interpellation directe adressée aux citoyens, aux responsables politiques et à la société dans son ensemble.

Parce que **la Justice n'est pas un coût**.

Elle est la **condition même de la démocratie et de la paix sociale**.

* Le genre masculin est employé dans la rédaction de cette carte blanche afin d'en faciliter la lecture. Ce choix ne doit pas occulter le rôle essentiel des actrices du monde judiciaire, par ailleurs très nombreuses.



Vereinigung der deutschsprachigen Magistrate (VDM) - Koninklijk Verbond van de vrede-en politierechters / Union Royale des juges de paix et de police (URJPP-KVVP) - Association syndicale des magistrats (ASM) - Union professionnelle de la magistrature (UPM) - Magistratuur & Maatschappij (M&M) - De Adviesraad van de magistratuur / le Conseil consultatif de la magistrature (ARM-CCM) - De Vakvereniging Pensioenhervorming - l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (Avocats.be) - La Ligue des droits humains - Syndicat des avocats pour la démocratie (SAD) - Union professionnelle des traducteurs et interprètes jurés (BBVT-UPTIJ) - Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles - Barreau de Mons - Barreau d'Eupen - Barreau de Charleroi - Barreau de Luxembourg - Barreau du Brabant Wallon - Barreau de Namur-Dinant - Barreau de Verviers - Barreau de Liège-Huy - Barreau de Tournai - Chambre Nationale des Huissiers de Justice / Nationale Kamer van Gerechtsdeurwaarders (CNHB-NKGB)